

Le saviez-vous ?

Avec votre carte d'identité au format carte bancaire, vous pouvez créer votre identité numérique France Identité



C'est simple

Téléchargez l'application France Identité. Créez votre identité numérique. Rendez-vous en mairie pour la faire certifier.



C'est plus sûr

Vous êtes protégé contre les risques d'usurpation d'identité et gardez la main sur vos données personnelles.



C'est utile au quotidien

Pour présenter votre permis de conduire numérique, prouver votre identité, accéder sans identifiant et sans mot de passe aux services publics essentiels.



Découvrez tous les avantages de l'identité numérique sur france-identite.gouv.fr

France Identité : l'application officielle qui simplifie et sécurise vos démarches

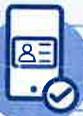
L'identité numérique France Identité devient plus simple d'accès. Vous pouvez **bénéficier des avantages de France Identité lors du renouvellement de votre carte d'identité.**



Qu'est-ce que l'application France Identité ?

France Identité est l'application officielle qui permet à chaque citoyen de disposer dans son smartphone de sa carte d'identité et de son permis de conduire en version numérique, pour les utiliser partout - en ligne, comme en face-à-face.

France Identité permet à chacun de **prouver son identité et d'accéder à de nombreux services notamment via FranceConnect, tout en gardant la maîtrise de ses données personnelles.**



À quoi sert l'identité numérique certifiée ?

La certification de l'identité numérique France Identité permet de **réaliser des démarches sensibles à distance :**

Procuration de vote 100 % dématérialisée



Services accessibles via FranceConnect+



MaPrimeRénov



MonCompteFormation



Comment activer et certifier son identité numérique en mairie ?

1

Une fois votre carte d'identité disponible, vous recevez un SMS pour **accéder à l'application France Identité et activer votre identité numérique.** Ceci génère un QR code.

2

Lors du retrait de votre nouvelle CNI en mairie, **présentez ce QR code à l'agent de mairie.** Vos empreintes sont comparées avec celles contenues dans votre carte d'identité, ce qui vous permet en un seul passage de récupérer votre carte et certifier votre identité numérique.

3

24 à 48h après, un e-mail vous invite à finaliser la création de votre identité numérique. **Elle sera alors certifiée.**